



INFO LUTTES

Montreuil, le 12 février 2025

FILIALES, ZONES DE NON DROIT ? CERTAINEMENT PAS !

Plus de 500 cheminots se sont rassemblés ce 12 février à Amiens sous les drapeaux de la CGT pour dire STOP aux dérives autoritaires orchestrées par la direction, notamment dans les filiales voyageurs nouvellement créées.

C'est devant le siège de la filiale SVEA que nous sommes venus réaffirmer que nous ne resterons jamais sans agir ! Nous ferons toujours face aux attaques lancées contre les droits des cheminots par la direction du GPU et les directions des filiales « Farandou », en passe de devenir de véritables « baronnies » au cœur du chemin de fer français.

Rabougrissement des moyens alloués aux activités sociales et culturelles ? Affaiblissement des droits et de la représentation syndicale ? Attaques contre l'organisation du temps de travail et des conditions de vie et de travail des cheminots ? Certainement pas !

▶ LE BON VIEUX TEMPS DES COMPAGNIES ?

C'est ce que les directions des filiales fraîchement nommées tentent d'imprimer dans les têtes :

« Fini le chemin de fer à papa, place au nouveau monde, celui de la rentabilité, des profits à gogo ».

En clair : place aux coups de rabot sur les droits des cheminots, qu'ils soient actifs ou retraités !

En vérité, c'est du chemin de fer à « grand-papa » dont il s'agit puisque la direction nous renvoie à plus de cent ans en arrière, du temps des compagnies privées. C'est d'ailleurs ce système qui a conduit les pouvoirs publics de l'époque, après une faillite quasi généralisée, à proposer, dans un processus long, la nationalisation des chemins de fer français, qui a été réalisée en 1938.

Ces filiales voyageurs sont du seul fait du président de la SNCF, qui a décidé unilatéralement de les mettre en place alors que rien ne l'y obligeait.



► CONCURRENCE : LE POISON DU CORPS SOCIAL

Dans un cadre concurrentiel, le levier principal pour abaisser ce que le patronat appelle des « coûts », c'est d'agir sur la masse salariale, particulièrement sur l'emploi, les salaires mais aussi l'organisation du temps de travail et plus largement l'ensemble des droits sociaux.

Ce 12 février, la direction de la filiale a été contrainte de recevoir une délégation composée du Secrétaire Général de la Fédération, du secteur fédéral de Picardie et de camarades de la filiale dont le Secrétaire Général du syndicat des cheminots d'Amiens.



Amiens, ce 12 février 2025

À l'appui du rapport de force, la direction a annoncé l'ouverture rapide de discussions pour régler les nombreuses problématiques de production, de sécurité, de santé et de conditions de travail des cheminots de la filiale.

Jamais nous n'accepterons la privatisation de l'entreprise publique, jamais nous n'accepterons la remise en cause des droits des cheminots et l'éclatement du corps social !

► UNICITÉ SOCIALE : C'EST MAINTENANT !

La CGT revendique un Nouveau Statut du Travail Cheminot (NSTC) qui permette d'ancrer des droits transverses et similaires pour l'ensemble des cheminots de la branche, qu'ils soient statutaires ou contractuels, du GPU ou d'une autre entreprise ferroviaire (EF).



Ce nouveau statut est fondé sur des bases de solidarité et d'égalité intergénérationnelles entre cheminots actifs et retraités !

Dans un premier temps, gagnons :

- La mise en place d'une grille unique des salaires pour tous les cheminots de la branche ;
- L'accès de tous les cheminots de la branche à des activités sociales et culturelles ;
- La mise en place de Comités de Proximité Santé-Sécurité-Conditions de Travail (CP-SSCT) composés de représentants de proximité et créés sur le périmètre des Unités Opérationnelles, Unités de Production ou regroupement d'unités au sein de la SNCF, de ses filiales et dans les entreprises de la branche.

Loin d'abdiquer, la Fédération CGT des Cheminots entend poursuivre la bataille contre la privatisation du chemin de fer public, contre la concurrence, contre la casse des droits sociaux et pour le retour à une entreprise publique unique et intégrée : la SNCF !